



Convention de partenariat : TANDEM et La Ville de La Garde Saison 2026-2027

Entre :

ASSOCIATION TANDEM

Association loi 1901 représentée par son Président en exercice, [REDACTED]
Siège social : 1 Rue Racine – 83000 Toulon
Tél : 04 98 070 070 – Fax : 04 98 070 085 - Mail : info@tandem83.com – www.tandem83.com
Siret n°438 527 756 00060 - Code APE : 9001Z
Licences d'entrepreneur de spectacles :
Producteur 2- 2022-004042 et diffuseur 3- 2022-004043
Représenté par [REDACTED] en sa qualité de Président,

Ci-après dénommée Tandem

Et :

MAIRIE DE LA GARDE –SERVICE CULTUREL

N° SIRET : 218.300.622.000.14 Code APE : 8411 Z
N° de Licence : 1-PLATES VR-2020 009501 / 3-PLATES VR – 2020 - 009499
Siège social : SERVICE CULTUREL – MAIRIE DE LA GARDE - BP 121 – 83 957 LA GARDE CEDEX
Tel : 04.94.08.99.35 – 04.94.08.99.56
Mail : theatre-le-rocher@ville-lagarde.fr
Représentée par Héliène ARNAUD-BILL, en qualité de MAIRE DE LA GARDE

Ci-après dénommé La Ville de La Garde

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article I - OBJET DE LA CONVENTION

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de La Garde souhaite développer un partenariat avec Tandem. Cette convention a pour vocation la mise en place d'un partenariat de programmation Musique (sur la commune de La Garde) pour la saison 2026-2027 au travers des concerts suivants :

- Jeudi 26 novembre 2026 : Emily Loizeau à l'Escale
- Vendredi 30 janvier 2027 : Malted Milk à l'Escale
- Mercredi 17 février 2027 : Louis Winsberg à l'Escale
- Samedi 20 mars 2027 : Tété à l'Escale (partenariat de communication : détail dans l'article VIII)
- Mercredi 12 et mercredi 13 mai 2027 : Secret de Beatmakers (1 TP + 2 scolaires) à l'Escale en partenariat avec LE PÔLE, scène conventionnée d'intérêt national

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260901-DM2026090281-AU
Date de télétransmission : 03/09/2026
Date de réception préfecture : 03/09/2026

JB



Article II - OBLIGATIONS de Tandem

Tandem s'engage à prendre en charge pour chaque concert mentionné ci-dessus :

- Les réservations de l'ensemble des concerts à l'exception d'une réserve de places réparties de la manière suivante :
 - **Emily Loizeau** : 344 places (Tandem : 160 dont 7 exos & La Garde : 180 dont 7 exos)
 - **Malted Milk** : 344 places La Garde (lien site de l'escale)
 - **Louis Winsberg** : 344 places (Tandem : 160 dont 7 exos & La Garde : 180 dont 7 exos)
 - **Tété** : 344 places La Garde (lien site de l'escale)
 - **Secret de Beatmakers**: 344 places (Tandem : 160 dont 7 exos & La Garde : 180 dont 7 exos)
- Une partie de la communication et de la promotion : 1 page dans son programme trimestriel + site Internet et newsletters en faisant mention : « concert co-programmé en partenariat avec la ville de La Garde ».
- Établir le contrat avec le producteur et régler la totalité de la cession + défraiement repas + transport + hébergement (excepté pour le concert de Tété en mars 2027).
- L'embauche d'un régisseur son sur chaque date, pour le concert et la préparation en amont. Ainsi que l'embauche d'un technicien plateau et un technicien retour selon les dates (excepté pour le concert de Tété en mars 2027).
- La mise à disposition d'un régisseur général sur chaque date, pour le concert ainsi que la préparation en amont (excepté pour le concert de Tété en mars 2027).
- Mettre à disposition son Back Line (liste en annexe), selon les disponibilités de ce dernier.
- Il refacturera au co-organisateur une partie des frais inhérents aux contrats de cessions ou d'engagements des artistes, ainsi que des frais annexes, déduction faite du pourcentage des recettes de billetterie (selon les répartitions indiquées à l'article V)
- Effectuer les déclarations de la cession, auprès de la SACEM et du CNM, basées sur la totalité de la recette de billetterie (excepté pour le concert de Tété en mars 2027).

Article III - OBLIGATIONS de la Ville de La Garde

La Ville de La Garde s'engage à prendre en charge :

- La mise à disposition du lieu de représentation en ordre de marche : L'Escale, 69 rue du vieux puits 83130 La Garde.
- La réservation pour le quota de places réservées.
- L'accueil des artistes et le catering dans les loges.
- Réserver au minimum 1 place pour un Camion Tandem + emplacement véhicule si technicien

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260901-DM2026090281-AU
Date de télétransmission : 03/09/2026
Date de réception préfecture : 03/09/2026



Publié le : 03/09/2026 17:39 (Europe/Paris)
Collectivité : La Garde – Var
https://www.ville-lagarde.fr/documents_administratifs/77181

TB

- Un catering avant chaque représentation (boissons, snack, ...) selon fiche technique/rider du contrat.
- Le personnel nécessaire aux déchargements et rechargements, aux montages et démontages, et au service des représentations.
- La mise à disposition d'un régisseur lumière sur chaque date, pour le concert ainsi que la préparation et l'implantation en amont, si cela est possible.
- La mise à disposition du personnel d'accueil pour l'ensemble des représentations. En qualité d'employeur, il assurera les rémunérations, charges sociales et fiscales comprises, de son personnel.
- Une partie de la communication et de la promotion : 1 page dans son programme de saison+ différents supports de communication de la ville+ site Internet et newsletters éventuels en faisant mention : « Concert co-programmé en partenariat avec TANDEM. »
- Régler à l'organisateur la partie des frais de production comprenant le ou les contrats artistiques, les déplacements/restauration/ hébergements, les droits d'auteurs et la taxe sur les spectacles et le complément back line nécessaire aux concerts, selon les répartitions indiquées à l'article V.

Article IV - PRIX DES PLACES

- **Emily Loizeau à l'Escale le 26 novembre 2026 :**

Tarif plein : 20 €
 Tarif abonné : 15 € (abonnés La Garde, adhérents Tandem)
 Tarif réduit : 10 € (- de 26 ans, minima sociaux ...)
 Tarif famille : 50 € (2 adultes/2 jeunes de -26 ans)

- **Malted Milk à l'Escale le 30 janvier 2027 :**

Tarif plein : 25 €
 Tarif abonné : 20 € (abonnés La Garde, adhérents Tandem)
 Tarif réduit : 10 € (- de 26 ans, minima sociaux ...)
 Tarif famille : 60 € (2 adultes/2 jeunes de -26 ans)

- **Louis Winsberg à l'Escale le 17 février 2027 :**

Tarif plein : 20 €
 Tarif abonné : 15 € (abonnés La Garde, adhérents Tandem)
 Tarif réduit : 10 € (- de 26 ans, minima sociaux ...)
 Tarif famille : 50 € (2 adultes/2 jeunes de -26 ans)

- **Tété à l'Escale le 20 mars 2027 :**

Tarif plein : 25 €
 Tarif abonné : 20 € (abonnés La Garde, adhérents Tandem)
 Tarif réduit : 10 € (- de 26 ans, minima sociaux ...)
 Tarif famille : 60 € (2 adultes/2 jeunes de -26 ans)

- **Secret de Beatmakers le 12 et 13 mai 2027 :**

Tarif plein : 15 €
 Tarif abonné : 10 (abonnés La Garde, adhérents Tandem)

Accusé de réception en préfecture
 083-218300622-20260901-DM2026090281-AU
 Date de télétransmission : 03/09/2026
 Date de réception préfecture : 03/09/2026



TB

Tarif Adhérent : 10 € (- de 26 ans, minima sociaux ...)
Tarif famille : 40 € (2 adultes/2 jeunes de -26 ans)

Article V – REPARTITION DES DEPENSES ET RECETTES ENGAGEES

Les deux parties s'engagent à prendre en charge l'ensemble des dépenses et recettes de l'organisation des 5 soirées programmées en partenariat, selon les répartitions suivantes :

- **Emily Loizeau à l'Escale le 26 novembre 2026 :**
 - 15% au profit de Tandem
 - 85% au profit de la Ville de La Garde
- **Malted Milk à l'Escale le 30 janvier 2027**
 - 15% au profit de Tandem
 - 85% au profit de la Ville de La Garde
- **Louis Winsberg à l'Escale le 17 février 2027 :**
 - 15% au profit de Tandem
 - 85% au profit de la Ville de La Garde
- **Tété à l'Escale le 20 mars 2027 :**

Partenariat sur la communication exclusivement.
- **Secret de Beatmakers à l'Escale les 12 et 13 mai 2027 :**
 - 33% au profit de Tandem
 - 33% au profit de la Ville de La Garde
 - 33% au profit du Pôle

Le budget de chacune des productions est joint en annexe.

Article VI – PAIEMENT

Dans le cadre des événements coorganisés par la **Ville de La Garde** et l'**Association Tandem**, les modalités suivantes régissent la répartition des dépenses, des recettes et les éventuelles opérations de refacturation.

- **Répartition des dépenses**

Pour chaque événement, les deux parties s'accordent à l'avance sur un pourcentage de participation aux dépenses défini dans l'article V. Un état récapitulatif des dépenses engagées par chacun (frais techniques, artistiques, logistiques, etc.) sera établi à l'issue de l'événement.

À partir de ce récapitulatif :

- Le coût total de l'événement est calculé.
- Chaque partie détermine sa quote-part en fonction du pourcentage négocié.

Si l'une des parties a avancé une somme supérieure à sa part, elle émet une facture à l'autre partie correspondant à la différence.

- **Répartition des recettes de billetterie**

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260901-DM2026090281-AU
Date de télétransmission : 03/09/2026
Date de réception préfecture : 03/09/2026

TB



Le même principe s'applique à la billetterie. Pour chaque événement, les recettes perçues par chaque partie sont additionnées.

En fonction du pourcentage des recettes négociée pour l'événement (CF article V) :

- o La part revenant à chaque structure est calculée.
- o Si l'une des parties a encaissé une somme supérieure à sa quote-part, l'autre émet une facture compensatoire afin d'assurer une répartition équitable.

- **Modalités de facturation**

Les factures éventuelles de réajustement devront être émises après la tenue de l'événement concerné, accompagnées :

- o Du budget réalisé
- o Des justificatifs nécessaires.

Article VII - ORGANISATION TECHNIQUE DES EVENEMENTS

La Ville de La Garde établira, en concertation avec Tandem, un planning pour chaque concert. L'embauche des techniciens nécessaires au bon déroulement de l'événement sera également décidée conjointement par les deux parties.

Article VIII – PARTENARIAT COMMUNICATION SUR LE CONCERT DE TETE

La Ville de La Garde et TANDEM conviennent de s'associer pour créer ensemble un partenariat de billetterie et communication pour le spectacle de Tété qui se jouera à l'Escale à La Garde le 20 mars 2027.

Pour ce concert, TANDEM s'engage à :

- Assurer la promotion du spectacle « Tété » dans le cadre du plan de communication de la saison culturelle de TANDEM 2026/2027.
- Mettre un lien pour l'achat des places vers le site de billetterie de l'Escale.
- Mettre en avant le spectacle dans le plan de communication de TANDEM (intégration dans son programme de saison, réseaux sociaux, communiqué de presse etc...).
- Associer le logo et mention de la ville de La Garde dans la communication du spectacle.

De son côté, La Ville de La Garde s'engage à :

- Assurer la venue du spectacle. Il signera à cet effet tout contrat ou engagement avec les artistes ou ses représentants et sera responsable de leur rémunération, comprenant le paiement des charges sociales et fiscales.
- Effectuer les déclarations de la cession, auprès de la SACEM et du CNM, ainsi que la totalité de la recette de billetterie.
- Prendre en charge de l'accueil technique du spectacle.
- Associer le logo et mention de TANDEM dans la communication du spectacle ;
- Adresser pour validation les éditions et éléments de communication afin de veiller aux mentions obligatoires de TANDEM.

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260901-DM2026090281-AU
Date de télétransmission : 03/09/2026
Date de réception préfecture : 03/09/2026

TB



Article IX – ASSURANCES

La Ville de La Garde déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés aux représentations du spectacle dans son lieu.

Tandem et la Ville de La Garde sont tenus d'assurer contre tous les risques tous les objets leur appartenant ou appartenant à leur personnel respectif.

Article X - ANNULATION DU CONTRAT

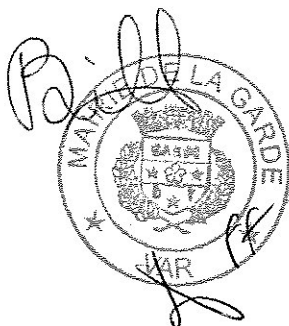
Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnité d'aucune sorte, dans tous les cas reconnus de force majeure.

Article XI - COMPETENCE JURIDIQUE

En cas de litige portant sur l'interprétation ou l'application du présent contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation des tribunaux de Toulon mais après épuisement des voies amiables.

Fait à Toulon, le 22 juillet 2026 en 2 exemplaires.

Madame Hélène ARNAUD – BILL
Maire de LA GARDE



Président de TANDEM

A handwritten signature in black ink, likely belonging to the President of TANDEM, is written over a black rectangular redaction box.

TANDEM SCÈNE DE
MUSIQUES ACTUELLES
DÉPARTEMENTALE
BP 5210 - 83095 TOULON CEDEX
SIRET : 438 527 756 00060 - APE : 9001Z
LICENCES : 2-2022-004042 & 3-2022-004043

Accusé de réception en préfecture
083-218300622-20260901-DM2026090281-AU
Date de télétransmission : 03/09/2026
Date de réception préfecture : 03/09/2026



Publié le : 03/09/2026 17:39 (Europe/Paris)
Collectivité : La Garde – Var
https://www.ville-lagarde.fr/documents_administratifs/77181